

CRITÉRIUM DE GIRONDE PAR ÉQUIPES

PRÉAMBULE

Cette compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle.

Le Critérium de Gironde est une compétition valorisée : coefficient 0,75.

Le Critérium de Gironde par équipes est organisé par le Comité de Gironde de Tennis de Table. Il est placé sous l'autorité du Conseil Départemental.

Cette compétition est ouverte à tous les clubs girondins affiliés à la F.F.T.T. à la date de l'inscription.

Pour tout ce qui n'est pas écrit dans le présent règlement, il sera fait référence aux règlements sportifs fédéraux applicables à toutes les compétitions officielles.

Le Critérium de Gironde est ouvert à tout joueur (se) titulaire d'une licence promotionnelle ou traditionnelle à la date de la rencontre. Les équipes peuvent être composées de 4 joueurs (ses) masculins, féminins, mixtes, étrangers ou mutés.

Les Minimes sont autorisés à participer sans sur classement.

En cas de non présentation de l'attestation de licence, un certificat médical portant la mention « apte à la pratique du tennis de table en compétition » doit être présenté obligatoirement.

◆ ARTICLE 1 - RÉPARTITION DES ÉQUIPES

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le désire.

Le montant de l'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur.

Les équipes engagées seront réparties en poules de 6 équipes dans les 5 divisions suivantes :

- EXCELLENCE : 4 poules
- PROMOTION D'EXCELLENCE : 4 poules
- HONNEUR : 4 poules
- PROMOTION D'HONNEUR 4 poules
- PROMOTION : X poules avec les équipes restantes.

Le placement de ces équipes sera fonction des résultats de la saison précédente.

Une équipe nouvellement engagée débutera dans la division la plus basse.

⇒ **TITRES :**

- **Le premier de chaque poule disputera le titre de sa division.**
- **Les premiers seront tirés au sort pour l'attribution des lettres A - B - C - D. par la Commission Sportive**
- **½ Finales : A contre D et B contre C**
- **Finale entre les 2 vainqueurs.**

⇒ **BARRAGES :**

- **Le deuxième de chaque poule de division inférieure (sauf en Excellence) dispute un barrage contre le cinquième de chaque poule de division supérieure (sauf en promotion) rencontre aller – retour.**

- Les deuxièmes seront tirés au sort pour l'attribution des lettres A - B - C - D. par la Commission Sportive

- Les cinquièmes seront tirés au sort pour l'attribution des lettres A - B - C - D. par la Commission Sportive

A2 contre A5 - B2 contre B5 - C2 contre C5 - D2 contre D5

Toutes les parties sont jouées dans l'ordre de la feuille de rencontre lors des rencontres aller et retour.

Pour toutes les autres équipes, un classement par division sera effectué.

Une équipe déclarée forfait lors des journées des titres et barrages, ne pourra accéder à la division supérieure, et sera rétrogradée de 2 divisions.

MONTÉES - DESCENTES

EXCELLENCE :

Les 1^{ers} jouent le **TITRE**

Les 5^{èmes} jouent un barrage contre les 2^{èmes} de **PROMOTION D'EXCELLENCE**
rencontres ALLER - RETOUR

Les gagnants joueront en **EXCELLENCE**, les perdants joueront en **PROMOTION D'EXCELLENCE**

Les 6^{èmes} descendent en **PROMOTION D'EXCELLENCE**

PROMOTION D'EXCELLENCE :

Les 1^{ers} jouent le titre et montent en **EXCELLENCE**

Les 2^{èmes} jouent un barrage contre les 5^{èmes} **D'EXCELLENCE**

Les gagnants joueront en **EXCELLENCE**, les perdants joueront en **PROMOTION D'EXCELLENCE**.
Rencontres ALLER - RETOUR

Les 5^{èmes} jouent un barrage contre les 2^{èmes} **D'HONNEUR**

Les gagnants joueront en **PROMOTION D'EXCELLENCE**, les perdants joueront en **HONNEUR**. Rencontres
ALLER - RETOUR

Les 6^{èmes} descendent en **HONNEUR**

HONNEUR :

Les 1^{ers} jouent le titre et montent en **PROMOTION D'EXCELLENCE**

Les 2^{èmes} jouent un barrage contre les 5^{èmes} **PROMOTION D'EXCELLENCE**

Les gagnants joueront en **PROMOTION D'EXCELLENCE**, les perdants joueront en **HONNEUR**. Rencontres
ALLER - RETOUR

Les 5^{èmes} jouent un barrage contre les 2^{èmes} de **PROMOTION D'HONNEUR**

Les gagnants joueront en **HONNEUR**, les perdants joueront en **PROMOTION D'HONNEUR**. Rencontres
ALLER - RETOUR

Les 6^{èmes} descendent en **PROMOTION D'HONNEUR**

PROMOTION D'HONNEUR :

Les 1^{ers} jouent le titre et montent en **HONNEUR**

Les 2^{èmes} jouent un barrage contre les 5^{èmes} **D'HONNEUR**

Les gagnants joueront en **HONNEUR**, les perdants joueront en **PROMOTION D'HONNEUR**. Rencontres
ALLER - RETOUR

Les 5^{èmes} jouent un barrage contre les 2^{èmes} de **PROMOTION**

Les gagnants joueront en **PROMOTION d'HONNEUR**, les perdants joueront en **PROMOTION**. Rencontres
ALLER - RETOUR

Les 6^{èmes} descendent en **PROMOTION**.

PROMOTION :

Les 1^{ers} jouent le titre et montent en **PROMOTION d'HONNEUR**

Les 2^{èmes} jouent un barrage contre les 5^{èmes} de **PROMOTION d'HONNEUR**

Les gagnants joueront en **PROMOTION d'HONNEUR**, les perdants joueront en **PROMOTION**. Rencontres ALLER - RETOUR

Ce règlement (divisions Promotion d'Honneur et Promotion) pourra être modifié par la Commission Sportive Départementale suivant le nombre d'équipes engagées.

Extraits des règlements Fédéraux :

Article 14-2 (règlements sportifs)

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour y monter.

CET ARTICLE NE S'APPLIQUE PAS DANS LE CRITERIUM DE GIRONDE PAR EQUIPES

ARTICLE 2 - ORGANISATION SPORTIVE

Dans chaque poule, les rencontres se disputent en matchs ALLER et RETOUR entre les équipes composant cette poule, soit 5 rencontres ALLER et 5 rencontres RETOUR.

Deux journées supplémentaires sont réservées pour les titres et les barrages

Les rencontres se joueront conformément à l'ordre et aux dates mentionnées au calendrier, le vendredi à 21 heures.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Une équipe est composée de 4 joueurs. Une équipe incomplète est autorisée (minimum 3 joueurs).

Le joueur absent sera placé en N°4 (D ou Z).

Une équipe est divisée en deux groupes :

A - B et C - D ou W - X et Y - Z.

Le joueur le mieux classé aux points numériques sera placé en 1 ou 2 (A ou B) ou (W ou X) dans chaque équipe.

Les équipes de double sont constituées au moment de ces parties à jouer (constitution des paires par affinité). Un joueur ne peut disputer qu'un seul double.

Toutes les parties sont jouées dans l'ordre de la feuille de rencontre.

Une rencontre compte 10 parties (8 simples et 2 doubles) dans l'ordre suivant :

A contre W

C contre Y

B contre X

D contre Z

Double 1

A contre X

C contre Z

B contre W

D contre Y

Double 2

- **Victoire par 3 manches à 0 : 5 points au gagnant, 0 point au perdant;**

- **Victoire par 3 manches à 1 : 4 points au gagnant, 1 point au perdant ;**

- **Victoire par 3 manches à 2 : 3 points au gagnant, 2 points au perdant.**

L'addition des points obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre. Les points suivants sont attribués :

Victoire : 3 points
Egalité : 2 points
Défaite : 1 point
Forfait : 0 point
Pénalité : 0 point.

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par 0 à 50. Toutes les parties non jouées sont considérées comme perdues 3 manches à 0 et 11 à 0 pour chaque manche.

◆ ARTICLE 4 - CLASSEMENT DANS UNE MÊME POULE

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontres. Si en fin d'épreuve, deux ou plusieurs équipes d'une même poule sont à égalité de points-rencontres, Il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles. Ensuite, pour celles restant encore à égalité :

- En faisant le total de leurs points-rencontres;
- En faisant le quotient des points-parties gagnés par les points parties-perdus dans les mêmes rencontres;
- En faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues dans les mêmes rencontres;
- En faisant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus dans les mêmes rencontres.

CLASSEMENT DES ÉQUIPES CLASSÉES A UN MÊME RANG DANS DES POULES DIFFÉRENTES

- En faisant le total de leurs points-rencontres.
- En faisant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus.
- En faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues
- En faisant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus.

◆ ARTICLE 5 - FORFAITS

Chaque équipe adressant sa participation s'engage à jouer toutes les rencontres.

Lorsqu'une équipe aura été déclarée forfait simple, par suite de son absence sur les tables de l'adversaire au match aller, le déroulement d'un match retour aura lieu où aurait dû se jouer le match aller.

L'amende pour un forfait simple : **montant de l'engagement selon la division.**

EXCELLENCE : 56 €, PROMOTION EXCELLENCE : 53 €, HONNEUR 50 €, PROMOTION HONNEUR : 46 €, PROMOTION : 43 €.

Au 2ème forfait, une équipe est déclarée forfait général. Tous les points acquis contre cette équipe seront annulés sauf si le forfait à lieu au dernier tour.

- Dans le cas **d'un forfait général**, il sera appliqué une amende égale à **DEUX FOIS** le montant de l'engagement selon la division : **EXCELLENCE : 112 €, PROMOTION EXCELLENCE : 106 €, HONNEUR : 100 €, PROMOTION HONNEUR : 92 €, PROMOTION : 86 €.**

Le forfait général d'une équipe n'entraîne pas le forfait général des équipes des divisions inférieures.

Les joueurs d'une équipe déclarée forfait général dans une division donnée ne pourront pas, par la suite, jouer dans une division inférieure.

En outre, l'équipe qui aura bénéficié du forfait sur les tables, par absence de l'équipe recevant, pourra prétendre à une indemnité de déplacement égale au nombre de kilomètres séparant les 2 équipes pour un transport effectué par 1 voiture (aller et retour).

ARTICLE 6 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au critérium dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4). **Un joueur ne pourra participer aux titres et aux barrages que s'il est qualifié pour cette équipe, et ayant participé au moins à DEUX rencontres avec cette équipe durant la saison.**

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE DATE OU DE SALLE

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives, seul l'avancement de date ou modification d'horaire ou de salle peut être autorisé.

Le report exceptionnel est du seul ressort de la Commission Sportive Départementale.

L'accord écrit des deux adversaires doit être *transmis* à la Commission Sportive Départementale par E-mail ou par courrier au moins 10 jours à l'avance (sauf cas de force majeure) pour acceptation, même procédure pour le changement éventuel de salle.

ARTICLE 8 - FEUILLE DE RENCONTRE

L'envoi de la feuille de rencontre incombe à l'équipe qui reçoit même s'il y a absence de l'adversaire, et doit être adressé au Comité par courrier rapide.

L'envoi tardif de la feuille de rencontre entraînera une sanction financière

1^{ère} infraction : 6 €

2^{ème} infraction : 9 €

3^{ème} infraction : 12 €

4^{ème} infraction : 23 €

ARTICLE 9 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

La Commission Sportive est chargée de l'application du présent règlement. Elle est habilitée à sanctionner tous les manquements au présent règlement. L'équipe contrevenante disposera de 5 jours après la notification de la sanction pour faire appel de la décision. Si la Commission Sportive maintient sa décision, l'équipe, par l'intermédiaire de son club, pourra saisir le Comité Directeur de Gironde. Dans ce dernier cas, la décision finale sera sans appel.

Les clubs qui engageront une ou plusieurs équipes dans le Critérium de Gironde par équipes reconnaissent accepter le présent règlement dans sa totalité.